

Pour diffusion immédiate

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial **Un pas de plus vers le deuxième cycle de l'évaluation SAQC**

Québec, le 24 janvier 2019. — La Commission fait un bilan positif de ses activités automnales. En plus de réaliser l'ensemble des évaluations planifiées, elle a adopté le cadre de référence préliminaire pour le deuxième cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois (SAQC) et mis en place de nouvelles modalités de suivi aux recommandations découlant d'opérations antérieures à SAQC.

Ainsi, lors de la dernière session, la Commission a réalisé les sept visites d'audit prévues au calendrier du premier cycle, de même que deux visites dans le cadre de l'approche préalable à l'évaluation SAQC. Elle a aussi offert une formation à des experts qui collaborent à ses travaux d'évaluation, en plus de rencontrer le comité-conseil qu'elle a consulté dans la préparation du cadre de référence du deuxième cycle SAQC, et de réunir à deux reprises son comité de liaison.

Par ailleurs, la Commission a adopté 46 rapports d'évaluation (35 rapports définitifs et 11 rapports préliminaires) lors des 7 réunions qu'elle a tenues pendant cette période. Elle a aussi adopté 12 rapports de suivi à ses recommandations, dont 11 ont pour objet d'officialiser les ententes prises avec les collèges concernés suite à l'entrée en vigueur de nouvelles modalités pour traiter les suivis reliés à d'anciennes opérations d'évaluation. Elle a aussi examiné les modalités de l'application de l'incomplet intégrées dans les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) de 8 établissements, suite à l'entrée en vigueur, en juillet dernier, d'une modification à ce sujet dans le Règlement sur le régime des études collégiales.

Un cadre préliminaire pour le 2e cycle et de nouvelles modalités de suivi bien accueillies

En décembre 2018, la Commission a adopté le cadre de référence préliminaire du deuxième cycle SAQC qui sera utilisé par quelques collèges dans le cadre d'une phase de validation qui débutera au printemps prochain. Cette phase de validation sera complétée à l'automne 2021 avec l'adoption des rapports d'évaluation de la Commission suite aux audits qui seront réalisés dans ces établissements, mais aussi avec la publication de la version définitive du cadre de référence qui tiendra compte des constats issus de l'exercice de validation. Le cadre de référence

préliminaire sera rendu public ce printemps. Madame Murielle Lanciault, présidente, est heureuse de l'atteinte de cet objectif important et remercie les membres du comité-conseil pour leur support dans l'élaboration du document : « Je suis reconnaissante de la collaboration du comité-conseil qui a réuni des représentants de tous les réseaux des collèges, une intervenante du milieu universitaire ainsi qu'un étudiant. Je suis fière du travail réalisé ! Avec l'adoption de ce cadre, la Commission fait un pas de plus vers l'amélioration de ses façons de faire, au bénéfice des collèges et de la qualité de l'enseignement collégial ».

De plus, suite à l'adoption de nouvelles modalités de suivi aux recommandations émises lors d'opérations antérieures à 2013, la Commission a contacté les collèges concernés et convenu d'échéances avec chacun d'entre eux. L'harmonisation des exigences avec l'approche d'évaluation SAQC qui a été implantée depuis cette date, permettra d'alléger le processus de traitement des suivis par les collèges visés et favorisera leur résolution positive à plus court terme. Les nouvelles modalités sont bien accueillies par les établissements.

Une excellente nouvelle pour la Commission

Enfin, la Commission est ravie de la réponse positive obtenue le 15 janvier dernier suite à la transmission de son rapport d'étape à *International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE). L'agence a ainsi confirmé la reconnaissance de la conformité des pratiques de la Commission à ses lignes directrices et donc aux grands standards internationaux en matière d'assurance qualité. La certification de la Commission est valide jusqu'en 2021. « Il s'agit d'une excellente nouvelle ! », a conclu la présidente.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 116 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca –Téléphone : 418 646-5812